



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'artères sises sur la commune de Vandoeuvres (lotissement "La Vandoeuvraise").

du 12 décembre 1973

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération de la commune de Vandoeuvres du 28 septembre 1973 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 2 avril 1968,

ARRÊTÉ

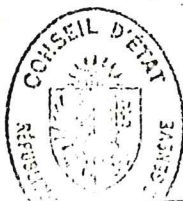
Il est donné les noms de :

- CV-52880
- * 2877 - Chemin du Petit-Pont, à l'actuel chemin de la Troupe, du chemin de la Seymaz au chemin des Buclines et se prolongeant, sans issue, en direction du nord-ouest.
 - 2878 - Chemin de la Troupe, à l'artère reliant le chemin de la Seymaz au chemin du Pré-Moineau.
 - 2879 - Chemin du Pré-Moineau (lieu-dit) à l'artère reliant le chemin de la Seymaz au chemin de la Troupe.
 - 2880 - Chemin du Pré-Poiset (ancien lieu-dit) à l'artère reliant le chemin de la Troupe au chemin du Pré-Moineau.
 - 2881 - Chemin des Entremailles (ancien lieu-dit) à l'artère reliant le chemin du Pré-Poiset au chemin du Pré-Moineau.

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er janvier 1974.

(*) = No de code du fichier d'organisation géographique (FC)

Communiqué à :
 Travaux 5 ex.
 Cadastre 3 ex.
 Intérieur 1 ex.
 Préf. 2 ex.
 (O & Press)



H. L...
 Certifié conforme
 Le chancelier d'Etat: